

**Séance du mercredi 7 avril 2021**

Convocation extraordinaire du Conseil Municipal le 2 avril 2021 (affichage ce même jour) à la salle des fêtes de la commune, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du compte-rendu précédent

Vote des taxes locales suite à réforme

Affaires et questions diverses

A 18 heures, le maire, Emilie LAFORGE, déclare la séance ouverte.

**Présents :** Emilie LAFORGE, Alain MANOUVRIEZ, Gaëlle GUILLOTON, Apolline CAILLOZ, Sylvain FOURNIER, Bertille SINTHOMEZ, Angélique MOREL, Lisette COLLADO, Florian GAGNE

**Absents excusés :** Yannick DAGUET, Patrice LIBOSSART,

Bertille SINTHOMEZ est élue secrétaire de séance

- **Approbation du compte-rendu précédent**

Pas d'observation particulière, à l'unanimité, le conseil municipal, adopte le compte-rendu de la séance du 29 mars 2021.

- **Vote des taxes locales**

Le conseil municipal avait décidé de maintenir le taux des taxes locales pour l'année 2021, or l'état 1259 des bases prévisionnelles et des produits fiscaux de 2021, a été envoyé aux collectivités le 31 mars 2021 soit 2 jours après le vote des taux par le conseil municipal.

Une particularité de taille cette année, nous oblige à rectifier les taux. En effet le taux de Taxe Foncière bâti devient la somme du taux communal et départemental 2020.

**Les communes ne souhaitant pas faire évoluer la pression fiscale sur leur territoire doivent bien voter ce nouveau taux de référence.**

La seule reconduction du taux 2020 sera considérée comme une baisse du taux. Les collectivités perdraient alors le bénéfice de la redescende de la part départementale de foncier bâti.

**Madame le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur ce nouveau taux, à savoir :**

Taxe Foncière (bâti) → 37.97 %

La Taxe Foncière (non bâti) → 46.72 % reste inchangée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le taux de ces taxes comme indiqué ci-dessus.

- **Affaires diverses**

Clôture de la séance à 18h20